

PROJET NO 1560	Modules de formation en phytoprotection
OAQ-1-11-1560	
PERSONNE CONTACT	Raymond Leblanc
REQUÉRANT	Ordre des agronomes du Québec
DATE DE DÉBUT	Automne 2012

APERÇU DU PROJET

Plusieurs formations en phytoprotection sont déjà offertes par différents organismes. Cependant, l'Ordre des agronomes du Québec (OAQ) a réalisé qu'il y avait beaucoup de disparité et d'information manquantes au sein de ces diverses formations. Pour offrir une formation uniforme de qualité et de haut niveau à tous ses membres, l'OAQ a décidé d'élaborer un programme de formation en phytoprotection.

L'objectif de la formation sera d'expliquer et de présenter les règles de l'art et de mettre en place une gestion intégrée des ennemis des cultures (Agro-nouvelles d'avril 2011). Le programme de formation permettra aux agronomes d'acquérir les connaissances nécessaires afin d'offrir des services-conseils en phytoprotection aux producteurs. Les connaissances requises sont de plus en plus pointues dans ce domaine. En ce sens, les producteurs solliciteront davantage les agronomes pour obtenir des conseils réellement adaptés à leur situation. L'OAQ souhaite ainsi assurer un encadrement par le biais d'une formation adéquate des agronomes en phytoprotection. Les modules de formation seront conçus afin de préparer et d'outiller l'agronome dans l'élaboration d'une recommandation et la mise en œuvre d'un plan de gestion intégrée des cultures appliquées progressivement par le producteur agricole. La formation permettra aux agronomes :

- d'augmenter leur compétence;
- d'accroître leurs connaissances sur la chimie des pesticides et l'environnement;
- de comprendre et d'assumer leurs responsabilités professionnelles;
- d'utiliser les outils proposés pour effectuer une recommandation signée;
- d'accroître leurs connaissances sur les façons d'établir un bon diagnostic de problème phytosanitaire et d'accompagner les producteurs dans l'élaboration d'une stratégie globale d'intervention en lutte intégrée.

Le programme de formation en phytoprotection ne sera pas obligatoire. Il sera fortement recommandé aux agronomes oeuvrant et offrant des services-conseils aux producteurs agricoles. Les modules de formation seront la base de la mise en place d'un programme de phytoprotection à la ferme (gestion intégrée des ennemis des cultures). Ce programme, signé par l'agronome, consigné dans le dossier client du producteur, permettra de faire un suivi de la stratégie de lutte intégrée chez le producteur. Par la suite, l'OAQ sera en mesure de développer une approche d'inspection professionnelle nécessairement basée sur les éléments jugés incontournables pour émettre une recommandation aux producteurs.

Les modules de formation traiteront des éléments suivants :

- La réglementation;
- Les pesticides;
- L'étiquette des pesticides;
- La gestion des risques liés à l'utilisation des pesticides;
- Le développement et la mise en place d'un programme de lutte intégrée;
- Le coffre à outils de l'agronome.